

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2019-105

L'an deux mille dix-neuf, le 27 septembre à 18 h

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 20 septembre 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
- présents : 21
- votants : 28

**PRESENTS** : Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Gilles DELANGE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD et M. Edmond LAGORCE conseillers communautaires.

**ABSENTS Excusés** : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN et M. Pierre DAVID.

**OBJET :**

SICTOM

Rapport annuel d'activité  
2018

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Laurent GORYL  
Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Philippe SUDRAT  
Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY  
Pierre ROUX donne pouvoir à Isabelle BARRY  
Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX  
Sylvie COLETTE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

**SECRETAIRE** : Michel ANDRIEUX

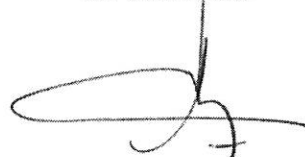
Rapporteur : E. LAGORCE

Vu l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport établi par le SICTOM, service public compétent en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2018 sur la qualité et le prix de ce service public ;

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, prend acte** de la présentation du rapport 2018 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20190927-DC201988247-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2019  
Date de réception préfecture : 02/10/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.